

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle un rapport adressé à S. M. l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, concernant les grandes entreprises de chemins de fer. Nous reproduisons la dernière partie de cet important document.

« Les ressources du Crédit public, dit M. le ministre, doivent être soigneusement ménagées, et il est nécessaire de ne pas excéder la puissance de travail que le pays peut fournir chaque année sans troubler l'action régulière de l'agriculture. Mais il ne faut pas oublier que des populations longtemps déshéritées attendent avec une légitime impatience le moment où les lignes de fer atteindront leur territoire, et que ce moment a été fixé par un décret du souverain; il faut aussi maintenir à des milliers d'ouvriers répartis sur tous les points de l'Empire le travail, et par conséquent le bien-être. Enfin, il importe à la fortune publique, comme à des intérêts dignes de la protection et des sympathies du Gouvernement, que les capitaux considérablement engagés dans les entreprises en cours d'exécution ne restent pas longtemps improductifs par suite de l'inachèvement des lignes auxquelles ils s'appliquent.

« Dans l'examen attentif auquel j'ai soumis chacune des demandes qui m'étaient faites, je me suis efforcé de concilier tous ces intérêts, et je crois fermement leur avoir donné une juste satisfaction, en fixant à 214 millions la somme totale des valeurs nouvelles que les compagnies seront autorisées à émettre pendant le cours de l'année 1857.

« Indépendamment de cette somme, les compagnies pourront utiliser leur actif disponible, les subventions de l'Etat, les fonds qu'elles ont à recevoir sur leurs actions, et les obligations déjà émises.

« L'ensemble de ces actions, inférieures de 100 millions environ aux sommes dépensées en 1856, n'en permettra pas moins de conserver aux ateliers toute leur activité, d'ouvrir chaque section dans les

délais fixés par les cahiers de charges et même d'anticiper sur ces délais pour des sections importantes.

« J'ai été, d'ailleurs, complètement d'accord avec M. le Ministre des finances, en pensant qu'une émission nouvelle, ainsi limitée, ne pouvait causer au crédit public ni gêne ni embarras. Il suffit, pour en être convaincu, de se souvenir de l'importance des appels faits au crédit en 1855 et 1856 et des circonstances dans lesquelles ils ont eu lieu.

« Aujourd'hui, Sire, la crise des subsistances, douloureuse encore dans quelques départements, a perdu le caractère de généralité qui l'avait rendue si grave; les derniers termes des emprunts faits par l'Etat seront versés dans les caisses du Trésor au mois de février prochain; les nouveaux capitaux demandés à l'épargne seront donc facilement obtenus. Ces demandes ne seront d'ailleurs que successives et graduées sur les besoins des compagnies. Puis des capitaux employés sur le territoire à des travaux productifs se recomposent rapidement et constituent bien vite une épargne nouvelle.

« Ainsi, j'ai la confiance, Sire, qu'après avoir sauvegardé les intérêts des entreprises actuelles, il ne sera pas impossible à Votre Majesté d'écouter favorablement les propositions faites à votre Gouvernement pour l'extension des voies de fer, notamment en ce qui concerne le réseau du nord et les lignes du Dauphiné.

« J'ai la confiance que les populations des Pyrénées verront se réaliser les espérances qu'une loi récente a consacrées, et Votre Majesté pourra remettre à une compagnie le soin de continuer les travaux que, dans une haute pensée de sollicitude, Elle m'a donné l'ordre de faire exécuter sur le réseau Pyrénéen.

« En bornant ainsi les nouvelles concessions à des voies de communication qui se recommandent par des considérations puissantes d'intérêt général, en garantissant les lignes existantes contre de ruineuses concurrences ou des entraînements irréfléchis, Votre Majesté maintiendra le crédit et la con-

fiance qui se sont attachés à l'une des branches principales de la fortune publique.

« Je suis avec respect, Sire, etc. »

Le rapport à l'Empereur de M. le ministre des travaux publics relatif à l'achèvement des grandes lignes de chemins de fer est une nouvelle consécration de l'énergique volonté du gouvernement au sujet du maintien de l'esprit d'entreprise, dans les bornes du possible. M. le ministre des finances, en empêchant depuis le 9 mars, toute émission d'actions, avait déjà fait beaucoup, pour ramener les capitaux vers l'industrie et l'agriculture; M. le ministre des travaux publics complète aujourd'hui cette sage décision, en fixant à 214 millions seulement, la somme totale des valeurs nouvelles que les compagnies de chemins de fer seront autorisées à émettre pendant le cours de 1857. Les deux départements ministériels marchant ainsi dans la même voie effaceront dans un délai prochain les dernières traces de la crise monétaire.

Nous ne reviendrons pas sur les considérations si lucides de l'exposé de M. Rouher; nous ne pourrions qu'obscurcir leur clarté ou porter atteinte à l'ordre si logique de leurs déductions. Qu'il nous soit permis seulement d'insister sur la partie du rapport qui formule avec tant de précision l'un des plus importants principes de toute bonne économie politique. « Il est nécessaire, dit M. le ministre, de ne pas excéder la puissance de travail que le pays peut fournir chaque année, sans troubler l'action régulière de l'agriculture. » Oui c'est bien là que doit s'appesantir la préoccupation incessante du pouvoir, et les intéressantes populations de nos départements ne pourront qu'applaudir à toutes les mesures qui auront pour but de donner à une telle formule une sanction pratique. L'agriculture, en effet, si négligée depuis soixante ans, est de plus en plus la mère nourricière dont dépend la prospérité où la ruine de toutes les autres industries. La crise des subsistances et la crise monétaire qui sévissent encore l'ont proclamé assez haut. Remercions donc

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

Après avoir accordé à Cartonnet la faveur signalée d'examiner à loisir les hôtes du gaillard d'arrière, le canonnier continua le feu de ses madrigaux chargés à mitraille. Ernest cependant profitait de la contredanse pour adresser à sa danseuse des compliments qui n'étaient point impromptus. Deux grands mois s'étaient écoulés depuis que Montaiglon et lui s'étaient fait leurs confidences réciproques. Durant ces deux mois il avait mûrement réfléchi.

Forcé de renoncer à Geneviève; logé à terre dans la maison même de M. Desgalets, voyant Emma presque tous les jours, encouragé par le bon conseil de son père, stimulé par la bienveillance de Calypso, et entièrement libre à l'égard de Montaiglon, il était enfin franchement entré dans son rôle. Toutefois, il n'avait point voulu demander formellement la main d'Emma, non qu'il fut retenu par des considérations d'intérêt: car au résumé les propriétés du colon ne semblaient pas en si grand péril que maman Titine voulait bien le dire. La maison de M. Desgalets à Fort-Royal, et le grand nombre de ses esclaves, abstraction faite de sa plantation, constituaient déjà une fortune plus considérable que celle de M. Graincourt. Mais le commissaire tenait à rester scrupuleusement fidèle à ses conventions avec l'officier.

C'était Emma, Emma seule qui devait trancher la

question. Et puis, faut-il le dire? il voulait une complète certitude du mariage de Geneviève. La jeune créole, instruite du passé comme elle l'était, avait l'esprit trop subtil pour n'avoir pas deviné quelque chose de ce dernier sentiment, dont elle était un peu blessée dans son amour-propre. Aussi, plus elle se croyait sûre de voir Ernest se déclarer un jour positivement, puis elle feignait de ne pas le comprendre. Son manège vis-à-vis de Montaiglon partait, on le sait, d'un autre motif. Après avoir observé de près les deux rivaux, après les avoir comparés entre eux, il lui eût été difficile peut-être de faire un choix, si elle n'eût été convaincue que l'officier épouserait sa cousine. D'abord elle s'était sentie intimidée par la présence du commissaire, la lenteur de celui-ci l'avait ensuite rassurée, maintenant qu'elle s'imaginait avoir percé les ténèbres de l'avenir, elle s'abandonnait avec d'autant moins de retenue à son double caprice de jeune fille.

— Oh! oh! dit-elle en souriant malicieusement, vous vous trompez, monsieur Ernest, ces compliments ne sont pas à leur adresse.

— Vous êtes impitoyable, mademoiselle; toujours le même jeu, toujours la même incrédulité, quand j'ose vous avouer...

Emma devait aller en avant.

— Vous oubliez Geneviève, dit-elle avec finesse en obéissant au coup d'archet.

Jamais elle n'avait si clairement exprimé sa pensée. Le lieu de la scène, le bal, un peu plus de gaité ou

d'étourderie, si l'on veut; la nécessité de figurer auparavant et de faire une répartie vive et prompte, furent autant de causes de cette réponse.

Quand elle revint à sa place, elle trouva le commissaire sérieux jusqu'à la tristesse:

— J'ai aimé Geneviève, il est vrai, je l'avoue, mademoiselle. Est-ce donc un crime impardonnable à vos yeux!

Bien au contraire! Mais ma cousine a des droits sur lesquels je ne veux empiéter en aucune façon. Je lui ressemble, dites-vous, j'en suis extrêmement flattée, seulement... A vous, monsieur Ernest.

Le commissaire embrouilla la poule et revint à sa place.

— De grâce, mademoiselle, permettez-moi de me justifier.

— Oh! les cœurs volages ne manquent jamais de mauvaises raisons! Si vous saviez tout ce que ma cousine m'écrivait autrefois, et même depuis que je vous connais.

Mais enfin, reprit le commissaire impatient, Geneviève est mariée. Si de nous deux quelqu'un est infidèle, est-ce moi; je vous le demande!

Cette fois Emma fut au regret d'être obligée de rester avec le cavalier de vis-à-vis qui lui présentait la main pour la pastourelle.

— Mariée? dit-elle avec étonnement après la figure; mariée! et depuis quand? Quel est ce nouveau mariage?

— Mariée avec le capitaine de corvette Branteuil, de-

le gouvernement de l'Empereur d'avoir fait un pas de plus dans le sens qu'indiquent à la fois la véritable science et la sagesse des nations interprètes d'une vieille expérience. — Havas.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature Joncières :

Des bruits d'une prochaine réunion du Congrès ont pris, depuis quelques jours, une certaine consistance dans la presse étrangère. Nous ignorons encore s'ils sont fondés, mais nous remarquons toutefois que ce sont les journaux les plus opposés, dans ces derniers temps à la reprise des conférences qui s'en font les échos. Il est vrai que s'ils en parlent ce n'est pas tous en convertis. La plupart persistent à soutenir qu'il serait impossible de soumettre les questions en litige à la décision du Congrès, et l'un d'eux même, le *Morning-Advertiser*, suppliait avant-hier lord Palmerston, en l'interpellant au nom de son honneur et de sa réputation, au nom des intérêts de l'Europe et de la dignité de l'Angleterre, de ne pas prêter les mains à un pareil projet. Mais si les puissances parviennent, comme nous l'espérons, à s'entendre, à cet égard, il faudra bien que les journaux anglais en prennent leur parti. Ils en seront quittes pour modifier leur opinion avec plus ou moins d'habileté, et ce ne sera pas la première fois.

L'adhésion du gouvernement anglais à de nouvelles conférences, une fois obtenue, il n'est pas à craindre que le Cabinet de Vienne retarde la sienne. Moins que toute autre puissance, l'Autriche n'y peut faire d'objection, et l'on ne comprend même pas qu'elle s'y soit refusée jusqu'à présent. Lorsque la guerre était imminente, n'est-ce pas elle qui, pour la prévenir, provoqua les premières conférences? Après l'insuccès de cette tentative, n'est-ce pas elle encore qui s'entremisit au plus fort des hostilités pour les arrêter? Enfin n'est-ce pas l'Autriche qui proposa et fit accepter à la Russie les préliminaires de paix qui serviraient de base au traité de Paris? Dans cet immense conflit armée, elle n'a paru que pour la négociation; et maintenant que la paix signée depuis huit mois semble suspendue par deux questions secondaires, elle ne voudrait pas même discuter! Personne assurément ne le croira, car si l'Autriche persistait à s'opposer à la réunion du Congrès; il deviendrait manifeste que la question de Belgrad et de l'île des Serpents, n'est pas la cause, mais bien le prétexte du maintien de son occupation.

On lit dans le *Morning-Post* du 1^{er} décembre :

« Lorsque le Congrès de Paris fut clos on décida que certains détails secondaires seraient laissés aux soins futurs d'une conférence composée de seconds plénipotentiaires qui, étant ministres résidents des puissances intéressées, pourraient toujours être convoqués, alors que les questions à lui soumettre seraient mûres pour la décision et la solution.

» Cette dernière conférence n'a pas le pouvoir de rouvrir le traité de Paris ni d'altérer son texte ni son but. La conférence peut être convoquée à tout instant; et nous ne voyons pas de raison pour que notre gouvernement s'oppose à sa convocation.

» Les points en litige avec la Russie ont été la

possession de l'île des serpents et de Bolgrad. Ces points sont résolus, suivant nous, par le traité du 30 mars, et nous y tenons. Quant à l'île des Serpents, la Turquie en est en possession, et une escadre anglaise est dans le voisinage. Ces faits sont presque aussi simples que le droit incontestable de la Porte sur les îles. La Conférence ne tentera pas de le rendre à la Russie. Quant à la question de Bolgrad, à cet égard encore il ne saurait y avoir de doute autre que celui qui plane sur le nom de la place, et les plénipotentiaires savent parfaitement que, lorsqu'ils ont dit et écrit Bolgrad, ils ont entendu parler du Bolgrad des cartes qui font partir la frontière russe du Danube, et non pas du nouveau Bolgrad, qui mettrait précisément les Russes dans la position d'où le traité a voulu les exclure.

» L'Angleterre s'en tiendra au seul Bolgrad possible; l'Autriche aussi; l'honnête Sardaigne aussi; la Turquie aussi, et sans doute aussi la France. Il nous reste à apprendre si la Russie se souciera de soulever la question. Autre chose est de tenter une jonglerie, et autre chose est de l'exposer au grand jour après la défaite. Nous n'avons gagné par la guerre que les simples objets pour lesquels nous avons combattu; mais nous les avons gagnés, et toute tentative pour nous arracher les fruits de nos succès n'aura d'autre résultat qu'un échec.

Le même journal s'exprime ainsi qu'il suit au sujet des affaires de Suisse et de l'intervention de la Prusse :

« Nos lecteurs ont pu voir dans le discours du Roi de Prusse, à l'ouverture des Chambres, que Sa Majesté parle en termes menaçants « de ses intentions vis-à-vis de sa principauté, » et qu'il traite les insurgés de Neuchâtel comme de « fidèles partisans. Voici simplement l'état des choses aujourd'hui :

« Les insurgés seront jugés pour haute trahison par le gouvernement fédéral, dans le courant de ce mois; sans doute ils seront trouvés coupables et dûment condamnés.

» Si les Suisses sont raisonnables, les prévenus seront alors rendus à la liberté, attendu que le gouvernement fédéral, par leur jugement et leur condamnation, aura complètement rétabli et justifié ses droits souverains, de même que le Roi de Prusse établirait et justifierait ses droits souverains en obtenant la mise en liberté, sans condition, des prisonniers sans procès. Le Roi échouera.

» Il menace les Suisses de les faire cerner, mais bien des difficultés s'y opposent. Il ne peut pas parvenir facilement jusqu'à la Suisse, du moins sans l'agrément d'amis qui ne le veulent pas.

» En Suisse, les armées, loin de leur approvisionnement, se trouveraient attaquer une population belliqueuse et patriotique, combattant pour sa liberté sur son propre sol.

» Les Suisses mettraient en ligne des armées considérables, qui seraient renforcées par des volontaires de France et probablement d'Allemagne.

» Lorsque la Belgique se dressa debout pour la liberté, on se rappelle que des milliers de combattants accoururent se ranger sous ses drapeaux.

» A cette occasion, si le roi de Prusse était assez insensé pour allumer une guerre de prétentions su-

rannées contre l'esprit de liberté vivace, il pourrait soulever en Europe une commotion qui aurait de plus grands résultats que celle de 1848. »

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« Le bruit s'est répandu à Paris, dans l'après-midi, qu'un mouvement insurrectionnel avait éclaté à Palerme. On disait en même temps que les troupes qui composent la garnison de cette ville avaient, aux premiers symptômes, marché contre les insurgés et étaient animés d'un très-bon esprit. Du reste, les détails manquent, la nouvelle ayant été apportée par un navire qui a quitté le port avant qu'il fût possible d'établir aucune conjecture sur la suite des événements. Nous savons toutefois que le gouvernement napolitain entretenait à Palerme une garnison nombreuse; on annonce que les troupes qui la composent se sont montrées fidèles; nous pouvons donc espérer que la révolte aura été promptement réprimée, et qu'en recevant des détails plus circonstanciés sur ce sujet, nous apprendrons en même temps que tout est rentré dans l'ordre. »

Nous ferons remarquer que l'*Assemblée nationale* ne donne cette nouvelle, dont ne parle aucun autre journal, que comme un *bruit vague* :

« Il a suffi, toutefois, ajoute-t-elle, de ce bruit, si vague qu'il fût, pour appeler l'attention sur les éventualités auxquelles pourrait donner lieu, dans les circonstances actuelles, le fait, même passager, d'une insurrection en Sicile. Personne ne doute que l'Angleterre ne se montre très-empressée à en profiter, — et nous ne voulons rien dire de plus — pour donner suite à ses projets de descente et d'occupation sur lesquels les journaux de Londres, malgré les assertions de la presse allemande et nos questions répétées, ont persisté à garder un silence obstiné. — A Letellier. »

Il est probable qu'une rupture aura lieu entre les gouvernements d'Angleterre et de Chine par suite du fait suivant : les mandarins chinois ont saisi un navire (lorcha) sous pavillon anglais et coupé la tête aux hommes de l'équipage. Le consul anglais a demandé des explications. Les mandarins ont jugé à propos de ne pas faire de réponse. Le commodore Elliott de la *Sybilie* s'est emparé d'une jonque de mandarins qu'il a envoyé à Hong-Kong; elle est parvenue à se sauver la nuit. Les steamers *Sampson* et l'*Encounter* sont partis de Hong-Kong pour Whampoa avec des forces navales considérables. L'amiral sir Michael Seymour est heureusement dans ces parages. — Havas.

FAITS DIVERS.

M. Cabet, fondateur de la communauté Icarienne à Nauvoo (Illinois), est décédé à Saint-Louis, le 9 novembre, frappé d'apoplexie, à l'âge de 69 ans. — Havas.

SINISTRE EN MER.

Nous avons déjà annoncé la perte du steamer *Lyonnais*. Le steamer américain *Fulton*, venant de New York, nous apporte sur cette déplorable catastrophe les détails suivants que nous empruntons aux

puis trois mois au moins. A notre retour des Etats-Unis, le docteur Esturgeot reçut une lettre qui le lui donnait pour certain.

— C'est étrange, murmura la jeune fille devenue sérieuse à son tour.

— Grand galop ! cria le chef d'orchestre.

En 1858 et 59, à la Martinique, quel que fût le degré du thermomètre, on dansait inévitablement le galop après chaque contredanse. Du reste, c'est encore, et ce sera toujours, la finale obligée dans tous les bals à bord. Il fallut bien suivre le torrent. Ernest n'en devint que plus hardi; il fut d'une audace dont il ne se croyait point capable. Emma, tremblante d'émotion, lui répondit quand il la reconduisit à sa banquette :

— C'en est assez, M. de Pertandic, adressez-vous à mon père.

Le commissaire embarrassé du ton froid de ces paroles, s'inclina profondément et se perdit dans la foule. Montaignon s'approcha d'Emma aussitôt.

— Mademoiselle, dit-il, c'est la prochaine maintenant, si je ne me trompe...

— Oui, Monsieur, répondit la jeune fille en levant sur lui un regard plein de rêverie.

— Il paraît que le commissaire a été éloquent, pensa modestement le lieutenant de vaisseau. Peste ! comme elle est troublée ! C'est égal, ne perdons pas courage; chacun pour soi et Dieu pour tous ! voilà nos conventions.

— Ah ça ! maître Mathieu, pardon, excuse ; si je vous

dérange, dit tout-à-coup Cartonnet, toujours à plat ventre. Voilà une petite brunette qui n'a pas mangé des Canelas, nom d'un nom ! avec laquelle le commissaire vient de danser la galope et à qui le capitaine de batterie glisse pour le moment un mot dans le pertuis de l'oreille ! connaissez-vous cette belle petite dame ? C'est ma jeune maîtresse, répondit avec empressement Calypso, flattée dans la personne de sa fille de lait.

— Eh bien ! foi de matelot ! poursuivit le gabier dans l'admiration, ce n'est pas la chose de faire compliment, mais c'est bien la mieux rousturée de toutes les princesses qui sont là derrière.

— Tu n'as pas mauvais goût, Cartonnet, tu feras ton chemin ; je te le dis.

— Oui ! oui ! j'en ferai du chemin, pour peu que je navigue encore quinze ou vingt ans !

— Et c'est moi qui l'ai nourrie, reprit Calypso.

— Ah ! par exemple ! je ne dis pas non ; mais il faut qu'elle ait crânement profité, car vous semblez quasiment du même âge, la belle aux amours.

La fille de couleur, cette fois, fut personnellement flattée et se prit à rire de bon cœur.

— Cartonnet ! Cartonnet ! tu t'émancipes, je crois ? dit le maître canonier.

— Pardon, excuse, si je vous déränge... Là où il n'y a pas de malice il n'y a pas d'offense.

Le gabier sans changer d'attitude garda un silence respectueux. Maître Mathieu ne perdit pas l'occasion de redoubler d'amabilité auprès de la quarteronne.

VIII. — TOUJOURS VOUS AIMER.

Montaignon eut lieu d'être étonné de la froideur toute nouvelle d'Emma.

— Mademoiselle, demanda-t-il avec timidité, aurais-je sans le savoir encouru votre déplaisir.

— Pourquoi cette question ?

— C'est que je vous trouve ce soir un air de sévérité qui m'oblige à faire mon examen de conscience. Si je suis coupable daignez me l'apprendre, j'essaierai de réparer ma faute. La faute n'est point à vous, murmura la jeune fille.

— Quoi ! quelqu'un vous aurait-il offensée ? s'écria l'officier avec chaleur, parlez, je vous en conjure.

— Oh ! calmez-vous, monsieur Montaignon, reprit Emma en souriant, la faute dont je vous parle, c'est moi qui l'ai commise.

— Plût à Dieu, mademoiselle, que l'expiation m'en fût réservée.

Après quelques transitions rendues plus rapides par la nécessité d'obéir à la mesure, Emma laissa percer sa pensée : elle parut se repentir d'avoir autant encouragé l'officier. Si délicatement qu'elle se fut exprimée, Montaignon comprit toute la portée de ses regrets.

— Ce n'était donc qu'un jeu ! murmura-t-il avec amertume.

La jeune fille soupira et leva sur lui ses grands yeux d'un bleu foncé.

— De grâce ! de grâce ! rendez-moi l'espérance, faudra-t-il donc que je perde tout ce que j'aime !

journaux américains : Voici la version du *New-York Herald*, insérée dans son numéro du 15 novembre :

« Nous avons de nouveau à enregistrer un terrible sinistre maritime, dont la nouvelle ne peut manquer de produire une bien douloureuse sensation en France. Le *Lyonnais* parti le 1^{er} novembre de notre port pour le Havre, est entré en contact dans la nuit de lendemain, alors qu'il était à environ 60 milles de la côte, avec un navire dont le nom est encore inconnu jusqu'aujourd'hui. Quoique le *Lyonnais* fût à compartiments, il avait reçu des avaries tellement majeures qu'on a été obligé de l'abandonner le lendemain de la collision, après avoir vainement essayé d'arrêter le progrès de l'eau.

» Dans la nuit du 5, alors que le capitaine Devaux avait perdu tout espoir de sauver son navire, on s'occupait de construire un radeau, parce que le vapeur n'était pourvu que de six embarcations, dont une seule de sauvetage. Cette dernière, dont le lieutenant Laguire prit le commandement, est la seule jusqu'à présent. Elle contenait d'abord onze hommes de l'équipage et cinq passagers, mais deux des premiers ont succombé de privations et de souffrances durant les six jours que l'embarcation a été ballottée sur les flots avant d'avoir été rencontrée par la barque bretonne *Elise*, capitaine, Norderot, en destination de Brème. Cette barque n'avait qu'une très-faible provision d'eau à bord : heureusement on fit le lundi 10, la rencontre de la barque Hambourgeoise *Elise* capitaine Nielson, allant à New-York. Les malheureux échappés au naufrage furent transbordés à bord de ce dernier navire et arrivèrent dans notre ville dans la soirée de vendredi. Sur le radeau on plaça une quarantaine de personnes, et les autres prirent place dans les embarcations.

» Voici la liste des personnes sauvées :

» Passagers : M. Scheler et sa dame ; M. Domingo, Flora Salomon, M^{lle} Ernestine Bellett.

» Equipage : Laguire, lieutenant ; Defour, 3^e ingénieur ; Lambert, boulanger ; Dubic, marin ; Nestor ; Choupeau, marin ; Delfaille, maître d'hôtel ; Poireau, Juste.

» MM. Poiriers, frères, les consignataires du *Lyonnais*, ont affrété le steamer *Marion*, pour aller à la découverte des naufragés, il a quitté notre port hier matin avec d'amples provisions.

» Le *Lyonnais* avait à bord quarante passagers dont les noms suivent :

M^{me} Francess ; C. Dammer ; M^{me} Cora Adélaïde Dammer ; M. Solomon ; M^{me} Stroug ; M. Bailey et sa dame ; Philip Gaglienne ; J.-F. Bassford, dame, enfant et domestiques ; don Vincent Diat Comat ; don Fosade Ulate, dame et domestique ; Herman Hubert et sa dame ; Albert Sammer, sa dame, sa fille et domestique ; J.-E. Gibson ; M. Schelad et sa dame ; MM. Van Luis ; C. Beaugrand ; E. Dementigny ; Traburon ; Acello ; Lawient Martin et un enfant ; L. Rayoit ; révérend John B. Cocague, Saul Sasportas ; A. Louette ; de Lestrangle ; A. Froliou ; M^{lle} Ernestine Bellett.

» Ainsi que l'atteste le récit du *New-York-Herald*, tout espoir ne doit pas être perdu au sujet des naufragés embarqués sur le radeau et les embarcations du steamer perdu. Ces malheureux ont pu être re-

cueillis par les nombreux navires qui sillonnent les parages où le *Lyonnais* a sombré et, peut-être, le courrier de demain nous apportera-t-il la nouvelle qu'ils ont été aussi heureusement sauvés que leurs compagnons arrivés à New-York, sur le navire *Elise*.

» Des deux hommes morts de froid sur l'embarcation recueillie par le navire hambourgeois, l'un était un vieillard, âgé de 60 ans, surnommé le père François, l'autre un Espagnol dont le nom est inconnu. Les passagers recueillis par les matelots français ont montré beaucoup de courage.

» Le 8 novembre, les naufragés aperçurent à peu de distance un grand navire qui continua sa route sans venir à leur secours, quoiqu'il passât à une portée de canon de leur canot.

» Pendant la nuit entière on s'efforça d'aveugler la voie d'eau, mais il fut impossible d'y parvenir. Le capitaine conservait un sang froid à toute épreuve. « Mes pauvres amis, disait-il, l'eau nous gagne. » Mais il n'en paraissait pas effrayé, et il déclara qu'il ne quitterait son navire que le dernier. Par ses ordres, on jetait des sacs de grains à la mer, pendant que d'autres matelots préparaient les embarcations et y plaçaient des provisions. Après 30 heures de travail, les femmes et quelques passagers furent d'abord installés dans les embarcations, et le capitaine dirigeait toujours la construction du radeau.

» Tous les hommes sauvés s'accordent à rendre justice à l'énergie du matelot Louis-Marie Choupeau qui, pendant six jours, n'a pas quitté le gouvernail de l'embarcation sauvée ; cet homme courageux a le bras gauche gelé depuis le poignet jusqu'au coude. »

CHRONIQUE LOCALE.

On lit dans le *Mousquetaire*, journal d'Alexandre Dumas, les lignes suivantes, signées Léon Gatayes : «..... Godefroid a fait entendre le *Rêve*, le *Réveil des Fées*, les *Gouttes de Rosee*, puis un ravissant menuet à la manière de Haydn. Ces divers morceaux ont produit un effet impossible à décrire..... Jusqu'où aurait donc été l'enthousiasme si — comme celui qui écrit ces lignes. — l'auditoire avait été composé, — je ne dirai pas seulement de musiciens, — mais de harpistes, pouvant apprécier les difficultés inouïes dont le virtuose se joue, — non pour la gloire de les avoir vaincues, mais pour obtenir dans une poétique sonorité, les effets ravissants de la plus mélodieuse harmonie ?

Godefroid est un des plus grands artistes des temps modernes, — il est inimitable, et la génération qui doit nous suivre ne se fera jamais une juste idée de son talent extraordinaire.

— On lit dans le *Pays* (Feuilleton musical de M. Escudier) ;

Nul autre que *Félix Godefroid* ne sait tirer de la harpe des vibrations plus poétiques. *Godefroid* appartient au nombre limité des météores de la musique. Il est de toutes les fêtes ; partout on l'aime, partout on l'applaudit avec enthousiasme. Rien ne manque à sa célébrité, les ovations le suivent, et il n'est pas jusqu'à *Méry*, le poète aux faciles et ri-

ches inspirations, qui n'ait voulu brûler un peu d'encens en l'honneur du harpiste sans rival. Il a improvisé sur trois de ses œuvres, le *Mélancolie*, le *Rêve* et la *Dame de Sylphes*, des strophes embaumées, qui ont bien en aussi leur part de succès dans les Concerts de Godefroid.

L'Espérance du peuple de Nantes :

M. Lyon, baryton, est un des meilleurs chanteurs de concert, que nous connaissons. Sa voix est bien timbrée, sa méthode correcte, son chant sage, son expression toujours vraie, jamais forcée. Il a emporté hier de véritables triomphes, et en vérité, c'était justice, car tout ce qu'il a chanté, il l'a dit avec âme et talent. Mais, c'est surtout dans le *Noël* d'A. Adam, qu'il a électrisé toute la salle, et l'on se souviendra longtemps à Nantes de tous les succès qu'il a obtenus.

Le concert de M. Godefroid aura lieu avec le concours de M. Edouard Lyon, baryton du grand opéra de Paris.

AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de Saumur informe les Espagnols réfugiés que l'amnistie récemment publiée par S. M. C. s'appliquant, sans exception, à tous les réfugiés politiques, M^r le Préfet de Maine-et-Loire est autorisé à délivrer des passeports pour l'Espagne à tous ceux de ces étrangers demeurant en ce département qui en demanderont.

Seulement ces titres de voyage doivent être visés, au choix des intéressés par les villes de Bordeaux, Bayonne et Perpignan, où ils seront échangés par les Consuls de la Reine, contre des passeports nationaux.

Hôtel-de-Ville, le 2 décembre 1856.

Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

LOTÉRIE DE CAHORS

Autorisée par le Gouverneur, approuvée par le Pape, POUR LA RESTAURATION DES TREIZE SANCTUAIRES

de Notre-Dame de Roc-Amadour,

Pèlerinage fondé par LACHÉE au 1^{er} siècle, CÉLÈBRE PAR D'INCOMBRABLES MIRACLES.

1 fr. le billet. — Capital : 600,000 francs.

1 gros lot de	Soixante mille francs.
1 second lot de	20,000
1 lot de	10,000
10 lots (chacun) de	1,000
10 lots de	500
50 lots de	500

TOUS CES LOTS SERONT PAYÉS EN ESPÈCES.

PREMIER TIRAGE IRRÉVOCABLE :

HUIT DÉCEMBRE COURANT.

Tout billet concourant aux deux Tirages.

On peut gagner **80,000 FRANCS** pour un Franc.

Tout souscripteur recevra franco à domicile la liste officielle des numéros gagnants.

AGENT PRINCIPAL : M. **Querre**, à TOULOUSE, place du Capitole, 9, où doivent être adressées les demandes avec mandats sur la poste.

Dépôt de billets, à Saumur, chez MM. CHASLES frères, quincailliers.

— Monsieur Montaignon, ne vous exprimez plus ainsi, répliqua fièrement la créole.

— J'obéirai à votre ordre suprême, je renfermerai toute ma douleur en moi. Que toute la joie soit pour vous ! Souriez, soyez heureuse ! livrez-vous au plaisir. Un autre est préféré, je me rends, il est mon ami, et je le félicite du plus profond de mon âme.

— Qu'entendez-vous par-là, s'il vous plaît, monsieur Montaignon ! demanda Emma plus digne que jamais.

— Pourrais-je poursuivre sans vous offenser ?

— Parlez, je l'exige !

— Eh bien ! Mademoiselle, je crois que M. Ernest de Portandic a le bonheur de l'emporter sur moi. Nous combattions à armes égales. Nous nous savions rivaux... rivaux pour la seconde fois.

Emma devint pâle et n'osa continuer.

— Pardonnez, je vous en supplie ; mais un mot, un seul mot. Mettez fin à cette indécision cruelle ; dites-moi seulement que tout espoir est perdu !... Je me tairai, je saurai me vaincre, et vous aussi ne serez plus qu'un souvenir !

— Geneviève mariée ! murmura la jeune fille comme si elle n'avait pas entendu.

— Quoi ! pas même un refus ! Votre silence me réduit au désespoir ; que dois-je penser ? que dois-je craindre ?

— Vous aimiez Geneviève la première fois que vous vous vous êtes présenté chez mon père !

J'avais reçu la veille un refus formel de madame de Graincourt.

— Mais vous y avez répondu en promettant d'être fidèle quand même.

— Non, mademoiselle, j'ai répondu en termes mesurés.

Je réservais l'avenir comme le présent. J'acceptais — une entière liberté de cœur ; — aujourd'hui je l'ai perdue.

Emma resta silencieuse. Montaignon ne savait que croire ; il lui sembla pourtant, que tout n'était point désespéré. Emma se révélait à lui sous un jour nouveau. Ce n'était plus la jeune fille riieuse et folle, appelant la flatterie, encourageant une certaine audace galante et coquetant à plaisir ; elle était sérieuse aujourd'hui, et elle avait sérieusement écouté.

— Mademoiselle, j'ose espérer que ce ne sera point la dernière, dit Montaignon en l'accompagnant à sa place.

Emma rougit, sembla faire appel à sa mémoire, et dit enfin :

Mon Dieu ! monsieur Montaignon, je me vois obligée de vous renvoyer bien loin.

— Mais encore ? demanda l'officier d'une voix suppliante.

— La douzième à partir d'à présent.

Montaignon se retira, en jurant qu'on danserait la douzième contredanse. Le docteur Esturgeot était au septième ciel. Tout marchait à merveille : l'orchestre se conduisait bien ; les mousses, où comme il les appelait, les pages, ne faisaient point de maladresses ; les dames, sans excepter Emma, le complimentèrent ; les officiers

renvoyèrent à l'unanimité toutes les louanges à son adresse.

— Esturgeot a eu le premier l'idée de notre bal, disaient-ils. C'est lui qui a tout organisé, tout disposé.

— Votre docteur, répondait-on, est un homme charmant, plein d'esprit, d'originalité, de bon goût.

Le fait est que le chirurgien-major s'acquittait admirablement des difficiles fonctions de maître des cérémonies. Il avait fait installer pour les grands parents des tables de jeu sous la dunette et dans les chambres du conseil. Les dignitaires coloniaux, les capitaines des navires de la station et nombre d'habitants, y goûtaient les émotions dont le roi d'atout possède le secret. Egalement aimable envers tous les hôtes du bord, le docteur ne négligeait ni les mamans ni les petites filles. On le voyait passer dans les groupes, dire un mot à chacun, descendre, monter, aller et venir, il conférait fréquemment avec son maître d'hôtel, il n'oubliait rien. A onze heures du soir, il parut plus radieux que jamais ; la valse et la contredanse se disputaient alternativement le gaillard d'arrière. (La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 2 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 91 50.

BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 65.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 91 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

Après Décès.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 1^{er} de ce mois, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Poynot, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers, chevaux, charrettes, harnais, voitures, instruments aratoires, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Pierre-François Morin-Bodin, en son vivant maître de poste à Gay et décédé en son domicile à Montreuil-Bellay.

La vente des meubles et effets mobiliers, consistant notamment en lits, buffets, tables, linges, batterie de cuisine, vins en barrique, aura lieu le dimanche 7 décembre 1856, à midi, et jours suivants, à la même heure, s'il y a lieu, en la maison où est décédé ledit sieur Morin, à Montreuil, c'est-à-dire à la Poste aux chevaux.

La vente des chevaux, harnais, charrettes, etc., aura lieu aux mêmes lieu et heure, le mardi 9 novembre, même mois.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^e POYNOT, soit à M^e LABICHE, avoué à Saumur. (697)

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 7 décembre 1856, à midi, et jours suivants, au domicile des époux BORIEN, marchands à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera, par le ministère de M^e MAUBERT, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des objets dont le détail suit :

Grande quantité de rouennerie, nouveauté, bonneterie, mercerie, etc., épicerie, cierges de toutes grandeurs, meubles meublants, linge, vaisselle et poterie neuves de toutes espèces, clouterie, fleurs artificielles, et un grand nombre d'autres objets.

On paiera comptant. (698)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le lundi 8 décembre 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame veuve Morin, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, environ 100 draps, serviettes, nappes, essuie-mains, canapé, glaces, fauteuils, chaises, flambeaux, guéridons, tables, argenterie, quantité de cuivrerie, commodes, buffets, armoires, cuves et tonnes cerclées en fer, vin, barriques et bouteilles vides, charrettes, fer, ferrailles, quantité d'outils, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. %.

A Céder de Suite

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

MAGASIN DE BLANC, ROUENNERIE ET LAINAGES.

S'adresser, rue de la Comédie, ancienne maison Langlois. (689)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du premier décembre mil huit cent cinquante-six, le sieur RABOUIN fils aîné, commerçant, demeurant à Gennes, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Moreau-Barrier, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, M. Bry, expert aux Rosiers, et à son défaut, M. Kerneis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.
(700)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En la Mairie de Doué,

Le lundi 8 décembre 1856, à 10 heures du matin.

DIVERSES COUPES DE BOIS TAILLIS,

Dépendant de la forêt de Brignon, sise commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter les coupes, à M. DALENÇON, garde, au château de Preuil, commune de Nueil. (701)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En la Mairie de Gennes,

Le mercredi 10 décembre 1856, à onze heures du matin,

DIVERSES COUPES DE BOIS TAILLIS ET D'OSERAIES,

Dépendant de la terre de Joreau, sise commune de Gennes.

S'adresser, pour visiter les coupes, à M. CHAZAL, garde, au château de Joreau. (702)

COSMÉTIQUES A LA GLYCÉRINE

Approuvés par la Société d'encouragement.
Médaille d'argent, Exposition 1854 (Rennes).

Glycérine aromatisée de Bruère-rérin. Cosmétique par excellence. Ses propriétés assouplissantes et lénitives font disparaître toutes les affections légères de la peau, telles que rougeurs, boutons, efflorescences, démangeaisons, etc.

Vinaigre de Bruère-rérin. aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations analogues, surtout pour la toilette des dames, en raison de la Glycerine qu'il contient.

Savon de Bruère-rérin. à la Glycerine. Il pénètre et assouplit la peau, très-utile aux pianistes, dont il facilite le mouvement des doigts.

Pâte de Bruère-rérin. à la Glycerine. Elle préserve les mains des gerçures et des crevasses, et convient aux personnes dont la peau est délicate.

Poudre de Fernandez. s'emploie comme la pâte d'amande, le rapport constate qu'elle lui est préférable.

ODONTINE ET ÉLIXIR ODONTALGIQUE.

Ces dentifrices sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. Le savant académicien, qui en est l'auteur et auquel la médecine est redevable de plusieurs découvertes très-importantes, a consigné, dans l'instruction qui accompagne chaque boîte et chaque flacon, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés, et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154; à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur; à Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur; à Segré, M. GÉRARD, libraire. (15)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET **EAU DE VERVEINE DES INDES**

SAVONS { aux fleurs de Magnolia,
aux fleurs de Pêcher,
et au Miel.

CHOCOLAT SAINTOIN.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.
Mentions honorables 1844, 1849.

MM. SAINTOIN FRÈRES, chocolatiers à ORLÉANS, ont été des premiers à adopter l'usage de donner leur nom à leurs produits; leur enveloppe particulière distingue leur chocolat; enfin, comme garantie, chaque paquet est revêtu de leur signature.

Les prix sont marqués en chiffres sur chaque étiquette.

Dépôts chez tous les Epiciers, Confiseurs, Marchands de comestibles.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur. S'adresser au Bureau du Journal.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

ON DEMANDE

A emprunter 110,000 fr. à 5 %.

Par portions.

S'adresser à M^e DION, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

La Propriété

DU BOURG-JOLY,

Sur le coteau de Mont,

Entre la route de Niort et la rivière du Thouet, à 4 kilomètres de Montreuil-Bellay, dans les communes de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), d'Antoigné et de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire);

Composée comme suit :

1^o Grande maison de maître, en parfait état, bâtiments d'exploitation, vastes servitudes, cours, jardins, contenant ensemble. » h. 84 a. 07 c.

2^o Terres labourables. 39 61 01

3^o Prés. 13 87 10

4^o Vignes 13 67 53

5^o Bois. 5 98 21

Contenance totale, 73 h. 97 a. 92 c.

Toute la propriété est en bon rapport, et, pour la plus grande partie, en première classe.

S'adresser audit notaire. (679)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

A VENDRE

Un CABRIOLET-TILBURY, très-beau et bon, rideaux en drap, ressorts anglais.

S'adresser à M. BERGE, carrossier, rue Dupetit-Thouars, ou au bureau du journal. (692)

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

SEULE VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Pour entretenir la beauté des dents et la propreté de la bouche, rue Coq-Héron, 5, à Paris. Cette eau, approuvée par la Faculté de médecine, a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches et saines, d'en arrêter les douleurs et la carie.

POUDRE DENTIFRICE, pour employer avec l'Eau de Botot véritable. Cette poudre, composée de plantes toniques et anti-scorbutiques, a sur les dents une action douce et satisfaisante. Se trouve à Saumur chez MM. BALZEAU, et E. PISSOT. (645)